



DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La carte de transport scolaire de votre enfant est perdue, détériorée ou a été volée. Afin de continuer à emprunter les transports scolaires, il est obligatoire de demander un duplicata.

Ce formulaire est destiné aux familles des élèves qui souhaitent payer le duplicata de carte de transport scolaire en chèque ou espèces. Pour une demande en ligne et un paiement par carte bancaire, il est nécessaire de se rendre sur le site internet www.bourgognefranche.comte.fr/transports-scolaires-de-la-haute-saone « rubrique inscriptions, suivi de dossiers en ligne et demande de duplicatas ».

■ ÉLÈVE

NOM (en majuscules) : PRÉNOM (en majuscules) :

Date de naissance : F M

■ PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL

Parents Tuteur Représentant légal

Nom, Prénom (M , Mme):

Adresse (rue ou lieu-dit) :

Code postal : Commune :

Téléphone (n° de portable de préférence) : (impératif pour être averti en cas de perturbation des transports scolaires)

Mail :

Cette adresse est utile pour récupérer vos identifiants de connexion pour consulter votre dossier de suivi en ligne ou renouveler vos demandes de transports les années suivantes via : www.bourgognefranche.comte.fr/accueil-transport. Elle peut être utilisée également dans le cadre d'une communication liée aux transports scolaires.

■ PAIEMENT DU DUPLICATA (15 EUROS)

Le paiement du duplicata est à réaliser auprès de votre Unité Territoriale par :

- Chèque à l'ordre du Trésor Public. Celui-ci est à joindre obligatoirement à cette demande. Il ne sera pas donné suite à toute demande incomplète
- Espèce (uniquement sur accueil physique à l'Unité Territoriale de votre département)

ADRESSE DE VOTRE UNITÉ TERRITORIALE

HAUTE-SAÔNE
Région Bourgogne-Franche-Comté
Direction des Mobilités et des Infrastructures
Unité Territoriale de la Haute-Saône
~~Parc Vesoul Technologia - Galaxy 1~~ 
6 rue Victor Dollé - CS 20413
70014 VESOUL CEDEX
03 63 64 21 70 - transports70@bourgognefranche.comte.fr

Fait à _____, le _____

Signature

La Région Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer les droits au transport scolaire, dans le cadre d'une mission de service public. Ce traitement permet le suivi de votre demande et de votre dossier après instruction.

Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée pendant la durée de la scolarité ouvrant droit au service.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par voie postale (Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction des Mobilités et des Infrastructures, 4 Square Castan CS 51857 25301 Besançon Cedex) ou par voie électronique (contact.mobilites@bourgognefranche.comte.fr)

Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données en lui écrivant par voie postale (17 boulevard Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche.comte.fr).